

## Construction et déconstruction de passerelles dans le quartier Frayère (Cannes, 06)

Début de travaux Passerelle Grand Bleu et repositionnement de passerelle Nouvelle Place

Audit écologique - CR n°1

Référence : 2003-261-CACPL-Audit-Passerelle-1  
31/03/2020

Rédaction : Pascal AUDA

Relecture : David REY

<b>N°CR :</b>	1	<b>Date intervention :</b>	27/03/2020	<b>Contacts sur place :</b>	Mme ESCATO	<b>Ecologue :</b>	Pascal AUDA
---------------	---	----------------------------	------------	-----------------------------	------------	-------------------	-------------

Passerelle	Etat d'avancement	Etat	Succès*
Création de la passerelle Grand bleu	Aucune station de Consoude bulbeuse n'a été recensée en 2019 et 2020 au droit de l'ouvrage en cours de réalisation. De plus, le retrait des fondations de la passerelle et le balisage des zones d'intervention permet d'éviter toute dégradation des habitats d'espèces de la Consoude bulbeuse et de l'Alpiste aquatique.	Appliqué	Succès
Création de la passerelle Nouvelle Place	Les études 2019 ont mis en évidence la présence de nombreux pieds de Consoude bulbeuse sur les rives, y compris en haut de talus. L'analyse du secteur à environ 5-10 m au nord du projet initiale indique que la Consoude bulbeuse est aussi présente. Toutefois, elle ne remonte pas jusqu'au haut de talus. De plus, le recul des fondations de la passerelle permet d'éviter tout travaux sur les berges, et ainsi de préserver l'ensemble des individus.	-	-
Création de la passerelle Nord	Cet ouvrage ne concerne pas la Consoude bulbeuse qui est uniquement située en bordure du lit mineur, dans un secteur non impacté par l'ouvrage. Même si la berge de la rive droite est favorable à l'espèce, son habitat sera peu impacté au regard du recul des fondations de l'ouvrage.	-	-

\*L'évaluation du succès est mesurée à l'instant t.

Sauf mention contraire, les photos présentées dans ce rapport ont été prises par Pascal AUDA.

<b>Etat de la mesure :</b>	Non réalisée	En cours	Réalisation partielle	Appliquée	<b>Succès de la mesure :</b>	Echec	Non évaluable	Succès partiel	Succès	Plus-value
----------------------------	--------------	----------	-----------------------	-----------	------------------------------	-------	---------------	----------------	--------	------------

## I. Contexte

Dans le cadre d'un projet de rénovation du quartier Frayère, la déconstruction et reconstruction de plusieurs passerelles piétonnes de franchissement du fleuve de la Frayère sont en cours de réalisation (Cannes, 06). La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a missionné la société AGIR écologique, spécialisée dans les études et travaux, pour l'accompagner dans la prise en compte des aspects écologiques. A ce titre, des préconisations ont été émises afin d'éviter certains enjeux écologiques, notamment la Consoude bulbeuse.

Durant ce mois de mars 2020, les travaux de reconstruction de la passerelle Grand Bleu ont débuté. Parallèlement, la conception et la localisation de la Passerelle Nouvelle Place est toujours en cours. Dans ce contexte, AGIR écologique est missionné pour réaliser un audit écologique, ciblé sur la Consoude bulbeuse, afin de vérifier sa bonne prise en compte dans le cadre de la construction de la Passerelle Grand Bleu et pour mettre à jour l'inventaire de la Consoude bulbeuse sur le secteur destiné à accueillir la Passerelle Nouvelle Place. L'audit écologique du 27 mars 2020 a été réalisé par Pascal AUDA (écologue botaniste) et prévu à une période optimale pour le recensement de la Consoude bulbeuse (optimum de floraison).

## II. Eléments d'informations

### II.1. Reconstruction Passerelle Grand Bleu

L'audit écologique du 27 mars 2020 a permis de constater que :

- Les fondations de la passerelle Grand Bleu sont bien situées en dehors des berges ;
- Les zones de chantier, notamment d'évolution des engins et du personnel sont balisées, afin d'éviter toute interaction avec les berges.

Aucun individu de Consoude bulbeuse et d'Alpiste aquatique n'est directement concerné par le chantier, ni par la zone de stockage (situés plus de 10 mètres en aval).

***En conclusion, à ce stade, le chantier Passerelle Grand Bleu n'a pas d'effet notable sur les stations et habitats d'espèces de la Consoude bulbeuse et de l'Alpiste aquatique. Le cours d'eau, et donc les habitats d'espèces des poissons et des amphibiens, ne sont pas affectés non plus par ces travaux.***



Rive gauche



Rive droite

Fondations de la passerelle Grand bleu, positionnées en dehors des berges



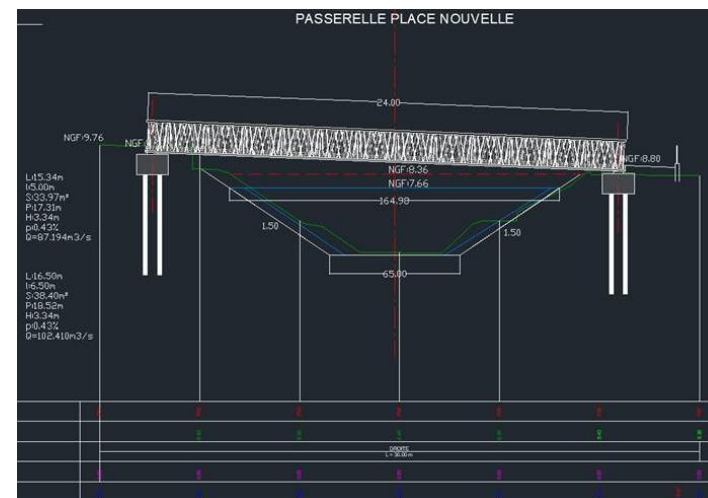
## II.II. Modification emplacement Passerelle Nouvelle Place

Les études écologiques menées en 2019 avaient mis en évidence de nombreux individus de Consoude bulbeuse sur les deux rives de la Frayère, notamment au niveau de l'emplacement des passerelles. Pour éviter toute destruction d'individus, la CACPL a suivi deux préconisations :

- Ecarter le positionnement des fondations de la passerelle, pour éviter toute dégradation des milieux naturels des rives. Cette adaptation représente une contrainte technique et un coût supplémentaire ;
- Repositionner la parcelle plus au nord (le nouvel emplacement est en cours de validation).

L'audit du 30 mars 2020 avait surtout pour objectif de mettre à jour l'inventaire Consoude bulbeuse et notamment de vérifier son adéquation avec le nouveau positionnement du projet de passerelle.

L'inventaire complémentaire a ainsi permis de préciser la localisation des Consoudes bulbeuses. En fonction des conditions stationnelles (précipitations, débroussaillage,...), la localisation des stations peut en effet varier. De nombreux individus ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude, y compris au niveau du projet de passerelle, avec différentes densité (cf. Schéma 1).



Profil du projet de passerelle Nouvelle Place



Aperçu du positionnement de la passerelle en rive gauche



Aperçu du positionnement de la passerelle en rive droite



Présence (à gauche) et absence (à droite) de Consoude bulbeuse

Toutefois, même si de nombreux individus sont présents au niveau du nouveau positionnement de la passerelle, aucun individu n'a été recensé immédiatement en partie haute du talus. De plus, le recul des fondations de la passerelle sur des secteurs actuellement goudronnés, réduit fortement le risque de dégradation d'espèces ou d'habitats d'espèces.

***En conclusion, à ce stade des connaissances, le nouveau positionnement de la passerelle Nouvelle Place est compatible avec la préservation de la Consoude bulbeuse.***

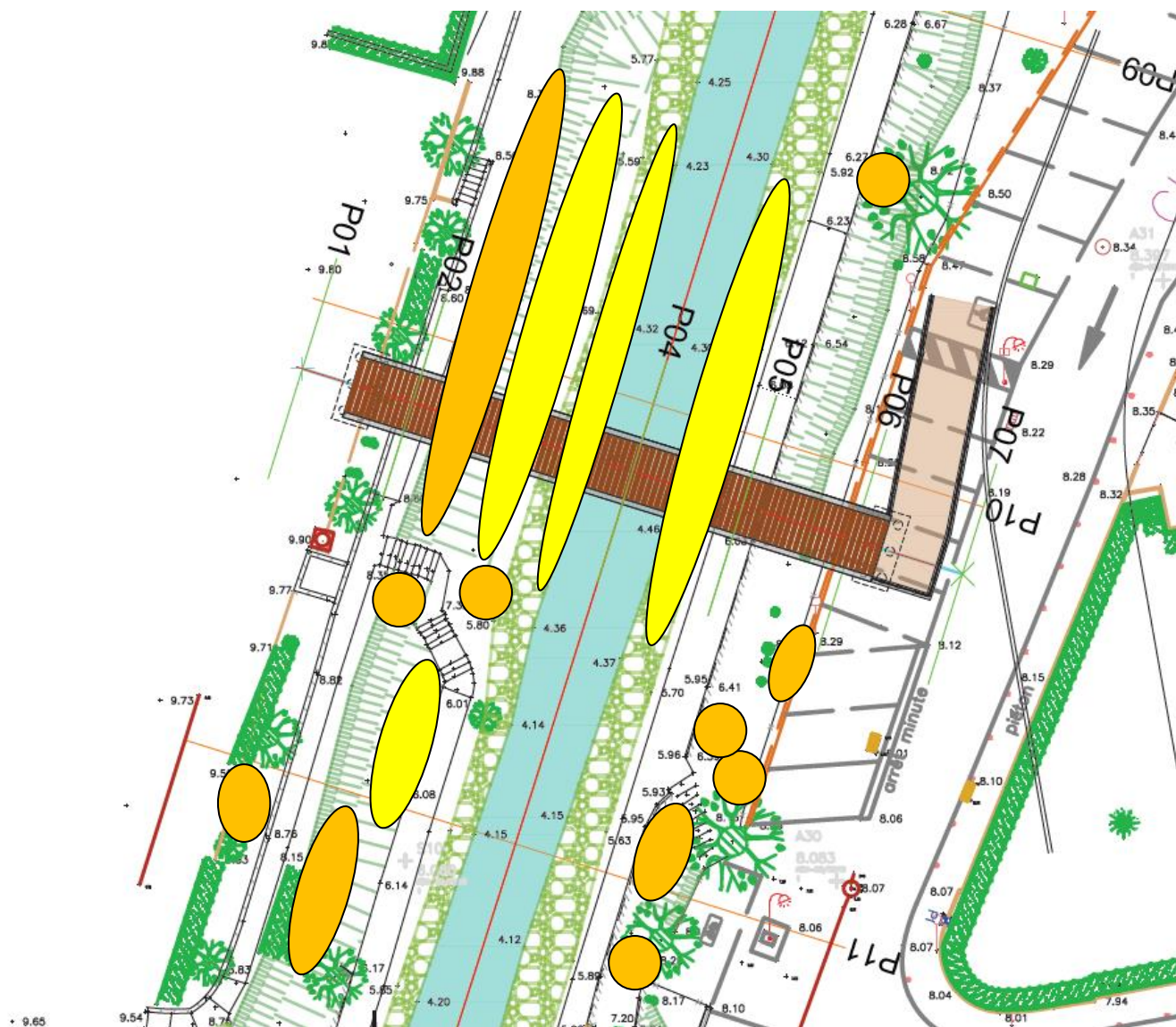
### **II.III. Passerelle Nord**

Comme remarqué en 2019, la Consoude bulbeuse est moins représentée aux abords du projet de passerelle Nord. L'espèce n'a pas été observée en rive gauche, en raison d'enrochements (non colmatés en terre) et envahie par la végétation. En revanche, malgré un talus en terre en rive droite, la Consoude bulbeuse est essentiellement présente en pied de berge, directement au bord de l'eau (cf. schéma 2).

***En conclusion, dans tous les cas, la réalisation d'une passerelle (sans intervention dans le cours d'eau) et présentant des fondations en dehors de la berge, permettra d'éviter la destruction de la Consoude bulbeuse.***

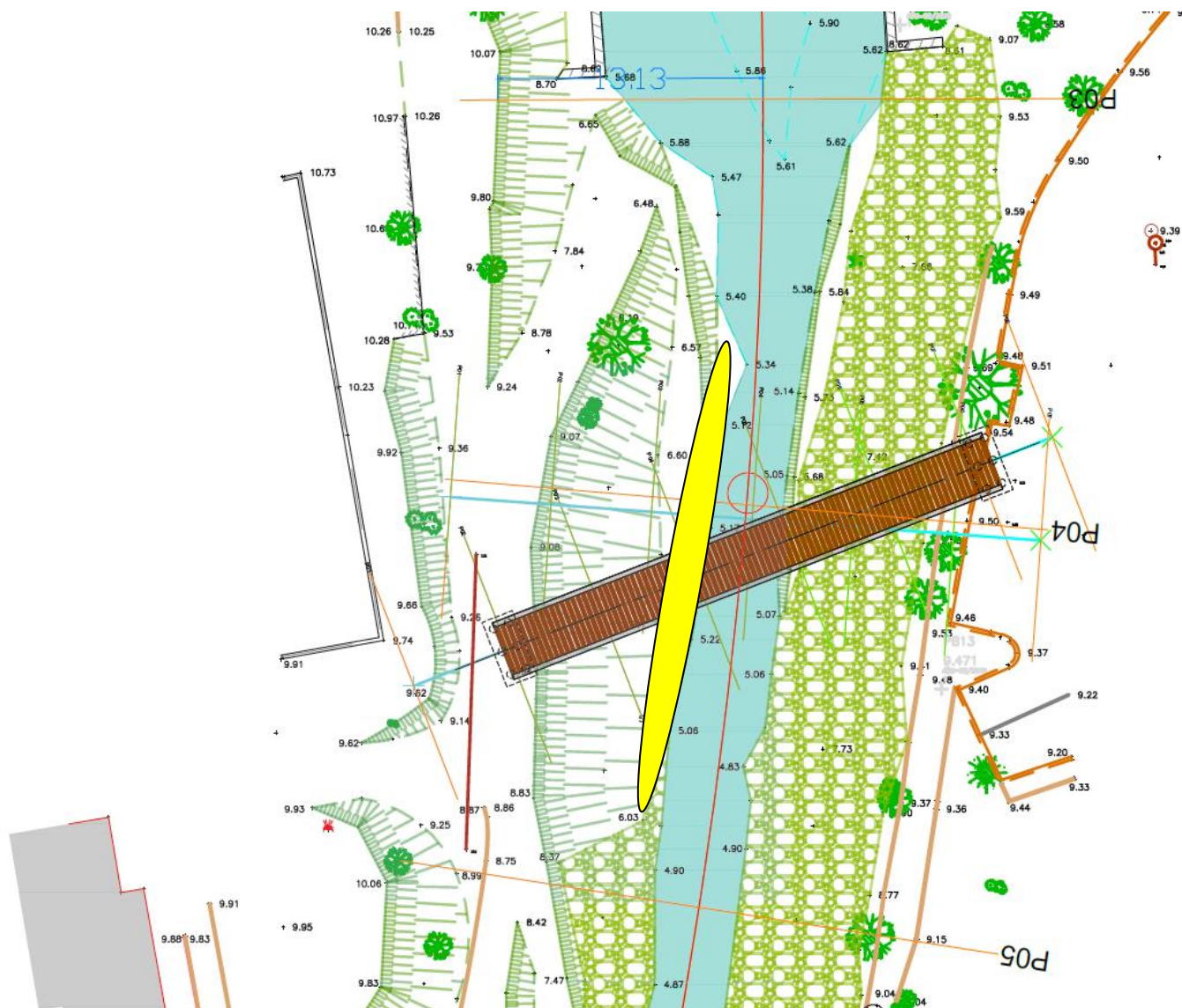
### **II.IV. Autres passerelles**

A ce jour, les travaux de déconstruction ou de construction des autres passerelles n'ont pas débuté.



**Schéma 1 : Localisation schématique des stations de Consoude bulbeuse aux abords de la passerelle Nouvelle Place  
(Orange : densité notable, jaune : ponctuelle)**





**Schéma 2 : Localisation schématique des stations de Consoude bulbeuse aux abords de la passerelle Nord  
(Orange : densité notable, jaune : ponctuelle)**